

## 1 ÉDITO

## 1 ● FOCUS FORMATION

La formation, une priorité !

## 2 ● À LA UNE

Colloque APW : les aînés, au cœur de l'action provinciale

## 3 Budget 2016 des provinces wallonnes : ce qu'il faut savoir

## 4 4 questions à Rudy Demotte

## 4 ● LES PROVINCES, PARTENAIRES DES COMMUNES

Pôle technique, service aux communes et environnement de la Province de Luxembourg : les services provinciaux techniques



## ÉDITO

Ce numéro est essentiellement consacré au compte-rendu du colloque que nous avons organisé en décembre dernier sur le thème «Les aînés, au cœur de l'action provinciale». Les interventions de la matinée ont démontré l'enjeu que représente le vieillissement chez nous et en Europe. Les quatre ateliers de l'après-midi, plus pragmatiques, ont mis en avant les actions menées par les provinces et les acteurs de terrain actifs dans le soutien aux aînés.

La part belle revient également aux budgets provinciaux 2016 des provinces wallonnes. Un état des lieux du budget de nos cinq provinces vous permettra de constater que les comptes sont dans le vert malgré les difficultés qui touchent l'ensemble des pouvoirs publics. Et, si la prudence reste de mise, nos différents graphiques mettent en lumière le travail sérieux réalisé par nos provinces à mi-législature.

Notre rubrique dédiée aux formations présente la formation en management organisée par l'École d'Administration et de Pédagogie de la Province de Namur (EPAP). Elle s'adresse aux responsables de services et aborde les thématiques suivantes: communication, leadership, organisation du travail et gestion de projet.

Quant à notre traditionnelle interview, nous avons choisi de nous tourner vers le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rudy Demotte. Nous abordons, avec lui, ses chantiers prioritaires pour l'année 2016, l'implication du transfert des compétences sur le paysage institutionnel francophone, le renforcement des liens entre les provinces et la Fédération via de multiples collaborations ainsi que les relations internationales.

Enfin, la Province de Luxembourg, dans «Les provinces, partenaires des communes», met en avant les nombreuses missions exercées par le Service technique provincial pour aider les communes au travers, notamment, de la gestion des cours d'eau de 3ème catégorie et non classés, la mise à jour de l'Atlas des voiries vicinales, diverses analyses... Bref, des services multidisciplinaires à disposition des 44 communes du territoire.

Bonne lecture !

Paul-Emile MOTTARD  
Président

## FOCUS FORMATION

## La formation, une priorité !

**Avec un monde en constante évolution et complexification, l'objectif de l'École d'Administration et de Pédagogie de la Province de Namur reste le même : développer le portefeuille de compétences des agents. Il est indispensable de professionnaliser l'action de notre fonction publique locale et provinciale, d'optimiser l'application de nouvelles législations, d'assurer la réalisation de nouvelles missions, de s'adapter aux changements, aux méthodes modernes de gestion et d'organisation du travail. En bref, de mieux maîtriser les enjeux du changement et d'optimiser la qualité des services rendus aux citoyens. Afin de rencontrer ces objectifs, des formations de plus en plus variées voient le jour.**

Dans le cadre du plan stratégique de la Province et d'un COPIL (comité de pilotage) ayant pour but le renforcement des capacités managériales, une formation spécifique à destination des responsables de service de la Province a été mise en place : la formation en management. Cette formation est organisée par l'École provinciale d'Administration et de Pédagogie (EPAP).

La démarche a pour but d'organiser une formation de façon structurée afin que tout agent provincial responsable d'équipe puisse acquérir de nouvelles compétences tout le long de sa carrière. L'objet n'est pas d'inculquer à l'agent un management déjà maîtrisé au quotidien

mais bien de lui donner de nouveaux outils et concepts permettant d'acquérir des compétences de pointe supplémentaires et utiles dans la pratique de sa fonction.

### Se former... Ensemble

Concrètement, les objectifs de la formation ont été établis en lien avec les descriptions de fonction des agents. Cette formation se structure en trois niveaux de complexité croissante (base, approfondissement et perfectionnement). Le responsable peut, grâce à cela, s'inscrire dans le niveau que requiert l'exercice de sa fonction. Chaque niveau aborde les thématiques suivantes : la communication, le leadership, l'organisation du travail et la gestion de projet.

La formation est axée sur une interaction avec les participants grâce à des exemples concrets tirés de situations vécues, de jeux de rôle, d'approches interactives, d'autodiagnostic, de réflexions individuelles, d'échanges d'expériences, d'analyses de cas, de travaux en sous-groupes et de mises en situation. La formation dure de sept à huit jours selon le niveau et se termine par une journée de séminaire d'intégration en sous-groupes. Celui-ci est animé par un formateur mais aussi par un expert de la thématique en interne. Chaque participant doit produire un travail écrit d'intégration personnel lors du séminaire. La plus-value de celui-ci réside dans l'assimilation des concepts mis en avant lors des jours de formation et de la discussion lors d'une mise en application concrète avec les autres participants du groupe. L'agent formé est ainsi amené à être un acteur à part entière de sa formation et à y participer de façon proactive du début à la fin. Les deux premières vagues montrent la satisfaction des managers face au processus mis en place.

### Et ce n'est pas tout...

Dans la continuité de ce parcours de formation, d'autres initiatives sont mises en place.

D'une part, des groupes d'échange de pratiques ont vu le jour sous l'appellation de «matinées du management». Ces groupes de parole sont menés par un animateur et permettent des échanges de bonnes pratiques, de relever les difficultés rencontrées par nos managers au sein de notre Institution provinciale et d'y faire face ensemble. Deux thématiques structurent la démarche cette année : la communication au sein de son équipe et la prévention de l'épuisement professionnel. Trois matinées sont prévues par thématique.

D'autre part, un projet est en cours d'élaboration. Celui-ci prévoit l'organisation d'un moment de détente pour les managers lors d'une mise au vert alliant rencontre, culture et distraction.

#### Nous contacter ?

Fort de cette expérience, nous restons à votre disposition pour toutes questions ou demandes de formation.

Par ailleurs, nous sommes à disposition de tout opérateur souhaitant plus d'informations sur la pratique mise en place à l'EPAP.

#### École provinciale d'Administration et de Pédagogie (EPAP)

Rue Henri Blès, 188-190 à 5000 Namur  
Mademoiselle Fanny POLET  
Tél : 081 77 52 75  
Mail : fanny.polet@province.namur.be

#### Appui formation

Rue Henri Blès, 188-190 à 5000 Namur  
Madame Maryline NEGEL  
Tél : 081 77 53 31  
Mail : maryline.negel@province.namur.be



## À LA UNE

# Colloque APW : les aînés, au cœur de l'action provinciale

Partout dans le monde, le vieillissement démographique représente un enjeu essentiel. Les provinces wallonnes l'ont bien compris en s'engageant, comme service public, en faveur des personnes âgées et du Bien vieillir.

« La vieillesse, la seule maladie dont on ne peut espérer guérir ». C'est par cette phrase extraite de Citizen Kane que la modératrice, Dominique Demoulin, a débuté la présentation du colloque, en mettant en avant ce chiffre impressionnant : en 2060, un tiers des Européens auront plus de 65 ans !

### Treize pourcents des budgets provinciaux

« Il faut envisager la question du vieillissement dans l'ensemble de ses dimensions et pas uniquement sous le prisme de la santé. Le cadre de vie qui est proposé aux aînés, la cohésion sociale, l'accès à la culture et aux nouvelles technologies sont des thématiques tout aussi cruciales », a insisté, lors de l'introduction, Paul-Emile Mottard, Président de l'APW et Député provincial liégeois.

Les provinces wallonnes ont mesuré tous les enjeux de cette problématique en s'engageant en faveur des personnes âgées : 13 % des budgets provinciaux y sont consacrés.

« L'aide aux aînés, mais aussi aux personnes ainsi qu'aux nombreuses associations qui les entourent, représente une mission typique de service public et l'Institution provinciale s'impose donc comme un acteur incontournable du Bien vieillir », a rappelé Paul-Emile Mottard.



### En bonne position dans l'agenda européen

Le vieillissement se trouve aussi en bonne position dans l'agenda européen : pour preuve, la « Silver Economy » fait partie des priorités des chercheurs européens et des financements associés. « C'est une de nos grandes victoires que d'avoir pu mettre cette thématique dans le programme de financement Horizon 2020 », est venue expliquer Anne Mélard, responsable de la communication de « Age Plateforme Europe ».

Cette ONG sociale représente la voix des aînés en Europe, elle fédère 150 organisations de personnes âgées issues des 27 états membres. Son rôle ? Informer, rassembler, échanger, influencer... « Nous essayons de faire passer l'idée que Bien vieillir est un concept bénéfique pour toutes les générations. Nous ne voulons pas opposer les jeunes et les vieux, mais plutôt mettre en avant la solidarité et la coopération entre les différents âges », a témoigné Anne Mélard.

C'est notamment à « Age Plateforme Europe » que l'on doit l'Année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations, une initiative qui a trouvé de nombreux prolongements, notamment dans la diffusion des VADA (Ville Amie des Aînés, lancé par l'Organisation mondiale de la Santé).

### Champagne-Ardenne : un bel exemple de rassemblement des forces

Un bel exemple de plateforme à un échelon régional a ensuite été présenté par Nicolas Bonneville, pour la Champagne-Ardenne. Confrontée à un vieillissement de la population plus important que d'autres territoires français, la Champagne-Ardenne est aussi une zone rurale qui voit son offre médicale se réduire. Pour éviter une fuite de la population

vers les villes, une dizaine de partenaires ont décidé, en avril 2015, de mettre sur pied le Gérotopôle « Bien vieillir en Champagne-Ardenne ».

Objectif de cette structure ? Fédérer tous les acteurs – entreprises, chercheurs, cliniciens, pouvoirs publics – pour dynamiser la recherche, l'innovation, la prévention et la promotion de la santé des personnes âgées.

« Notre vocation est de rassembler tous les acteurs œuvrant dans le champ du vieillissement, même des acteurs isolés, pour pouvoir leur conférer une visibilité », a épinglé Nicolas Bonneville. C'est ainsi que des projets tels que la Domomédecine sont actuellement sur la table, réunissant une dizaine d'acteurs dans le but de privilégier le maintien à domicile des patients atteints de cancers ou de la maladie d'Alzheimer.

### Les aînés et la démocratie participative : l'exemple du Département du Nord

Un exemple de démocratie participative a ensuite été exposé par Arnaud Lopez, du Département du Nord (France). La démarche s'est tenue en 2014 et a donné lieu à une mobilisation importante tout au long des différentes étapes.

D'abord, plus d'un millier de personnes ont répondu à un questionnaire et ont posté des contributions sur le site jeparticipe.lenord.fr. Ensuite, plus de 1 200 personnes ont participé à 7 ateliers citoyens départementaux qui se sont réunis sur l'ensemble du département. Ces Ateliers ont permis de prioriser les thématiques et de faire ressortir des propositions concrètes telles que la création de lieux d'accueil itinérants pour avoir des temps d'échange et octroyer aux aidants un peu de liberté. C'est le principe d'une crèche itinérante, mais adaptée au public âgé.

Les ateliers de l'après-midi ont ensuite permis de présenter plusieurs expériences de terrain mises en place dans différentes provinces wallonnes.

### ATELIER 1 : comment réaliser un diagnostic participatif en impliquant les aînés ?

Lors de la présentation du diagnostic participatif appliqué à la Ville de Mons dans le cadre de la mise en pratique du dispositif VADA (Ville Amie des Aînés), Annick Vanlierde a insisté sur la nécessaire participation active des aînés, notamment par l'emploi de leurs compétences dans la réalisation des enquêtes. La collaboration et la co-construction avec les aînés sont des facteurs clés de réussite de ce genre de démarche.

Véronique Tellier, Direction de la Santé publique à la Province de Namur, a, pour sa part, présenté l'approche causale, une méthode que la Province de Namur compte utiliser, notamment dans les partenariats santé avec les communes. Cette méthode permet de croiser les subjectivités des différentes parties prenantes : non seulement les décideurs mais aussi les techniciens, les acteurs de terrain impliqués dans la problématique étudiée et, surtout, les bénéficiaires potentiels.

### ATELIER 2 : Conseil consultatif communal des aînés, un instrument au service d'une démocratie participative

Laurence Meire, Cabinet de Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie, est venue commenter le contenu de la circulaire entourant les CCCA. Composés de personnes âgées de 55 ans et plus, les CCCA comptent idéalement entre 10 et 15 membres en fonction de la taille de la commune, avec une représentation équilibrée des quartiers et deux tiers au maximum de membres du même sexe.

En Wallonie, il existe actuellement 110 CCCA dans les communes. Leur rôle ? Formuler des recommandations, des avis pour développer des politiques lourdes qui tiennent compte des besoins des aînés, mais le CCCA peut aussi organiser des sessions ayant pour thème d'autres matières réglées par d'autres niveaux de pouvoir (santé, pensions, etc.). Stéphanie Jacques, de la Province de Luxembourg,



a évoqué le Conseil consultatif provincial des aînés. Chargé de représenter et de défendre les intérêts de toutes les personnes âgées, il joue un rôle consultatif auprès du Collège provincial et prend position sur tout sujet de politique en faveur des personnes âgées. Le but est aussi de relayer, à l'échelon provincial, des préoccupations locales.

Même si les missions du CCCA sont définies dans une circulaire, les actions varient, bien sûr, d'un CCCA à l'autre. Mis en place dès 2007, le Conseil de Bertrix a, à son actif, plusieurs réalisations concrètes, comme les rencontres « Papote-Popote », deux fois par mois, pour rompre la solitude, ou encore l'organisation de rencontres « Ordinateur, pas peur ! » qui ont permis de déboucher sur la création d'un Espace public numérique labellisé en 2014. Les aînés de Bertrix n'ont pas peur d'interpeller le Conseil communal sur des points sensibles, comme les gardes pharmaceutiques, les résidences services ou encore le devenir de la SNCB à Bertrix.

Lors des échanges, les représentants des CCCA ont manifesté leurs souhaits d'être plus régulièrement sollicités par le Conseil communal et, surtout, que leur avis soit entendu et suivi d'effets.

Certains estiment même que les Conseils ne devraient plus être seulement consultatifs mais devraient également participer pleinement à la démocratie locale en gérant un budget spécifiquement dédié à la matière et en étant plus régulièrement invités à prendre part aux Conseils communaux.

Les CCCA ont proposé que des obligations précises soient inscrites dans un décret plutôt qu'une circulaire (un CCCA pour chaque commune, élection des membres, budget, etc.).

### ATELIER 3 : rôle des provinces – évolution en fonction des besoins des territoires et initiatives innovantes – perspectives pour le futur

Au rayon des initiatives innovantes, Sabine Storme a présenté Cittaslow, un réseau international des villes du bien vivre, qui regroupe actuellement 209 villes adhérentes dans le monde, dont six en Belgique : Silly (ville initiatrice), Enghien, Estinnes, Lens, Chaudfontaine et Evere. Un des axes de Cittaslow consiste notamment à travailler les projets intergénérationnels.

Pascale Cornélis et Valérie Mougel, du Service de santé mentale provincial du Brabant wallon, ont évoqué les Groupes de la Mémoire. Ces groupes ont pour but, à travers la mémoire et sa perte pour certaines personnes âgées, de rentrer en contact avec les personnes afin qu'elles expriment leur vécu (généralement solitude, abandon,...). Concrètement, ce sont environ 8 séances de maximum 8 personnes, qui se déroulent de manière ambulatoire dans différents lieux du Brabant wallon.

Au niveau de la Province de Liège, l'accent a été mis sur le projet Sentinelle, présenté par Madame Anne-Caroline Villers. La Cellule de Prévention du Suicide du Département des Affaires sociales forme des personnes appelées « Sentinelles » qui désirent s'engager, de façon volontaire, pour être, dans leur milieu de vie, des relais entre les personnes suicidaires et les services ressources. Cela permet de prévenir le suicide, notamment chez les aînés.

La Province de Liège propose également un service dénommé Mobi'TIC. Ce sont des animations itinérantes dans des infrastructures publiques et privées et en partenariat avec les pouvoirs locaux et le réseau associatif pour la formation des aînés aux nouvelles technologies. Ces quatre initiatives, bien que différentes, sont assez complémentaires et tendent à réaliser un objectif commun : le bien-être psychique et physique des aînés.

Une grande partie des échanges lors de l'atelier concernait le regard que l'on porte sur les aînés. La conclusion de l'ensemble des interventions et débats est unanime : il est primordial d'envisager l'aîné, non pas comme un objet de soin mais, avant tout, comme un sujet avec des attentes, des envies, des souhaits,...

Qui plus est, toute initiative, aussi innovante

soit-elle, doit partir des attentes des personnes concernées, en l'occurrence les aînés. Leur participation citoyenne doit donc rester au cœur des débats.

### ATELIER 4 : plus-value de la mise en réseau de la politique des aînés : reconnaissance, sources de financement et partenariats

Brigitte Bouton a présenté la politique wallonne en faveur des aînés et l'ensemble des projets connus à ce jour. Elle a insisté sur l'importance des pouvoirs locaux dans la mise en œuvre de ces projets.

Il ressort des discussions que la lisibilité du système est un enjeu majeur pour nos aînés. Il existe une « lasagne institutionnelle » qu'il est nécessaire de clarifier pour que les services rendus aux aînés soient plus aisément accessibles.

Une meilleure communication est également nécessaire car il a été constaté que des plans, plateformes, et autres projets lancés par la Wallonie étaient méconnus par les différents acteurs du vieillissement participant à l'atelier.

Enfin, une trop grande dispersion des acteurs a été pointée sur le territoire wallon. Il est primordial de créer une offre de proximité, notamment dans les zones rurales.

Anne Marie Balthasart, trésorière de la Coordination des Associations de Séniors (CAS), a présenté son ASBL et son action en faveur des aînés. Cette présentation a permis d'avoir un point de vue venant du monde associatif



En conclusion de la journée, Maxime Prévot, Vice-président du Gouvernement wallon et Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine a souligné l'importance du partenariat Provinces-Région. « De nombreux projets concernant les aînés sont soutenus par les provinces, que ce soit sous forme de primes, d'appels à projet, de mise en valeur des initiatives,... A titre d'exemples, je relève la plateforme des CCCA de la Province de Hainaut, le Conseil consultatif provincial des Aînés en Province de Luxembourg, les ateliers de préparation à la retraite, la prévention et promotion de la santé, les primes pour l'aménagement du domicile, pour un système de télévigilance,... ».

Le Ministre a rappelé que, dans le cadre de la sixième réforme de l'État, de nombreuses compétences en matière de Santé avaient été transférées à la Wallonie, compétences qui sont, à présent, réunies au sein de l'agence dénommée AViQ, acronyme de « une Vie de Qualité ».

« Garantir une réelle qualité de vie est, en effet, une priorité pour l'exécutif wallon. Une attention particulière doit être portée aux aînés. Cette spécificité d'approche doit englober et soutenir également leur entourage et, plus précisément, les aidants proches » a insisté le Ministre, exprimant sa satisfaction de voir réunis, en un seul lieu, tant d'acteurs du Bien vieillir.

Pour en savoir plus sur les présentations : [www.apw.be](http://www.apw.be)



## À LA UNE

# Budget 2016 des provinces wallonnes : ce qu'il faut savoir

Les cinq provinces wallonnes ont voté leur budget pour l'année 2016. Comme les années précédentes, il a fallu composer avec un contexte économique et budgétaire difficile. Les provinces ont maintenu leurs efforts de maîtrise des coûts pour atteindre l'équilibre et poursuivre leurs actions en faveur des communes et des citoyens.

Le contexte budgétaire dans lequel s'opère la confection des budgets est connu et identique pour tous les pouvoirs publics. Il s'agit de maintenir les efforts pour respecter la rigueur imposée par l'Union européenne et s'inscrire dans la trajectoire budgétaire définie par l'Etat fédéral et la Wallonie.

Malgré ces contraintes, l'objectif de l'équilibre budgétaire est atteint, ce qui permet d'assurer la stabilité financière des provinces et de garantir la mise en œuvre des priorités politiques de chacune d'entre elles.

Outre l'intervention pour le financement du fonctionnement des zones locales de secours et d'incendie (10 % du Fonds des provinces, soit, au minimum, 14,5 millions d'euros), les provinces poursuivent leurs actions de supracommunalité et de soutien aux communes. De ce fait, elles constituent le premier partenaire des communes.

La dimension supracommunale des projets initiés ou soutenus par les provinces doit permettre de répondre aux besoins des citoyens et assurer un objectif d'efficacité en créant des synergies qui permettent la réduction des dépenses de fonctionnement, notamment pour les communes.

Parallèlement à cela, les provinces poursuivent leurs projets sectoriels qui répondent à des besoins spécifiques des citoyens et acteurs locaux.

Comme le montrent les graphiques qui illustrent l'article, ce sont les secteurs de l'Enseignement et de la Formation qui représentent l'investissement principal des provinces (32 % des dépenses moyennes). L'action sociale et la santé (13 %) ainsi que la Culture, le Sport et la Jeunesse (11 %) représentent également des axes forts des politiques provinciales.

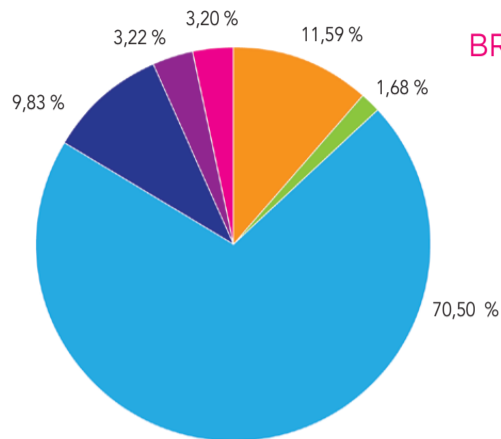
Les budgets 2016 font apparaître une situation plutôt saine puisque les dépenses restent sous contrôle, tout en poursuivant une politique de nomination du personnel, les provinces constituant des employeurs très importants en Wallonie.

Les efforts consentis pour recentrer les missions provinciales autour de leurs métiers de base permettent également de continuer à investir dans les secteurs prioritaires de l'Enseignement, l'Action sociale ou la Culture, notamment.

Grâce aux structures de concertation qu'elles ont mises en place avec les communes pour assurer le développement de projets supracommunaux, les provinces assurent pleinement leur rôle de pouvoir intermédiaire de proximité entre, d'une part, les communes et, de l'autre, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## BUDGET 2016

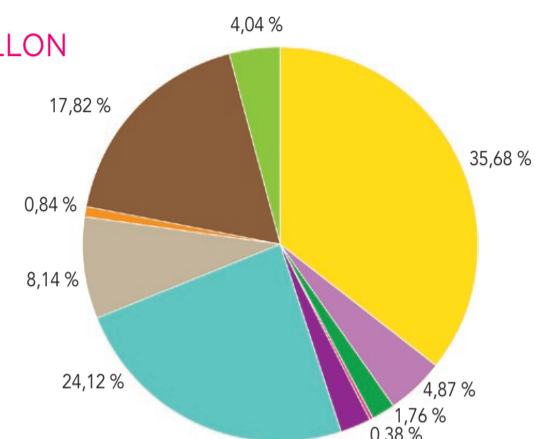
### RECETTES ORDINAIRES



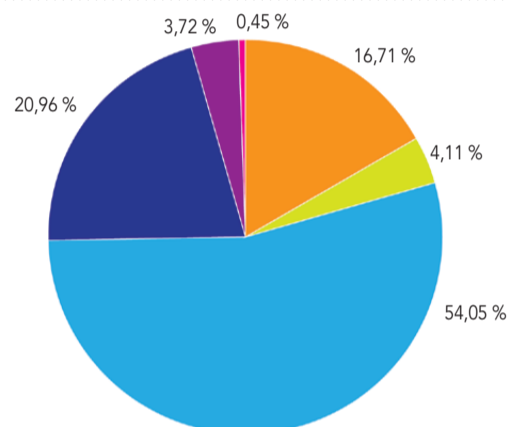
TOTAL : 105.023.509,00 €

### DÉPENSES ORDINAIRES

#### BRABANT WALLON

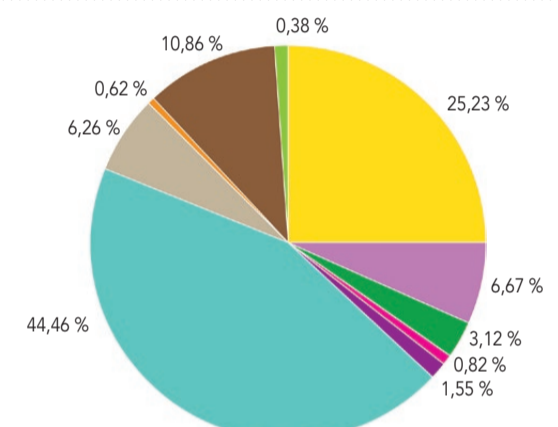


TOTAL : 104.734.475,00 €

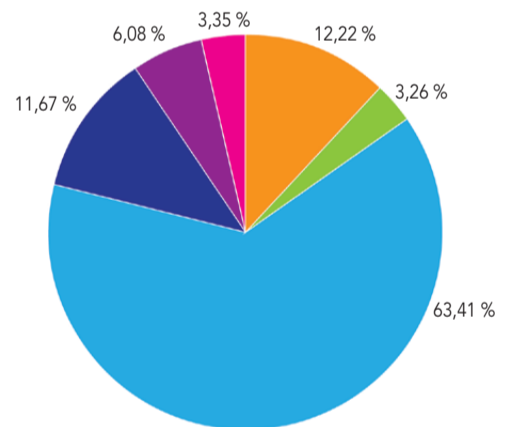


TOTAL : 381.739.664,00 €

#### HAINAUT

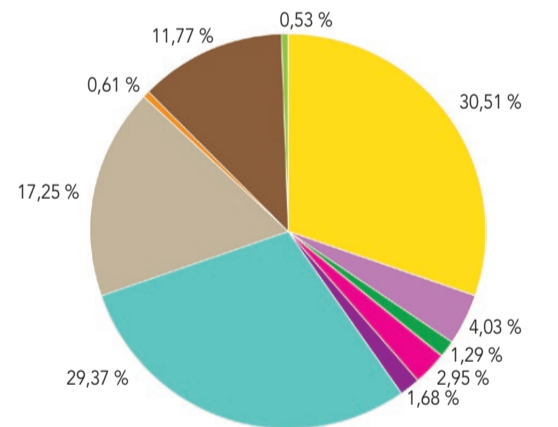


TOTAL : 381.684.312,00 €

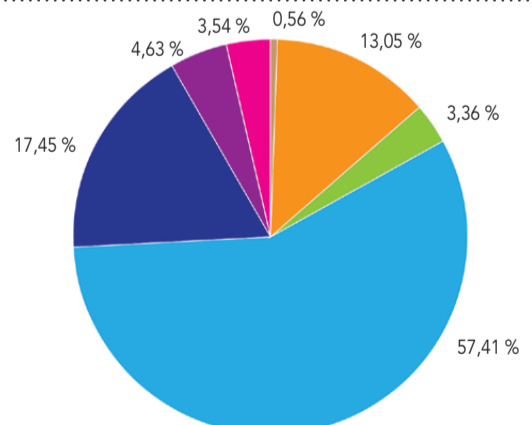


TOTAL : 287.739.832,00 €

#### LIEGE

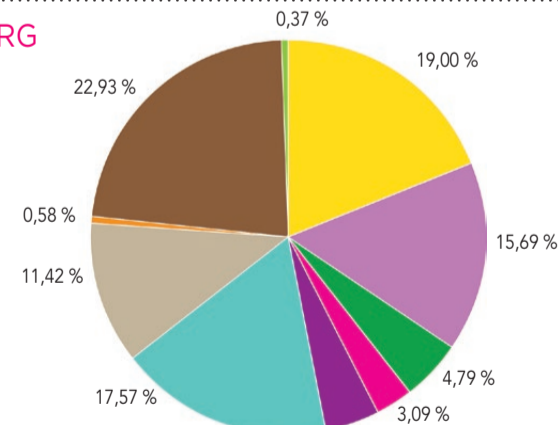


TOTAL : 267.748.602,00 €

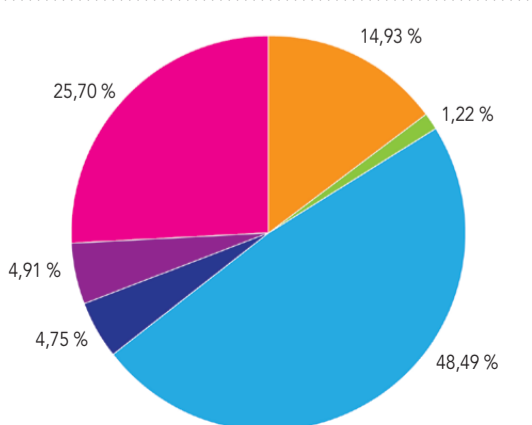


TOTAL : 95.780.367,00 €

#### LUXEMBOURG

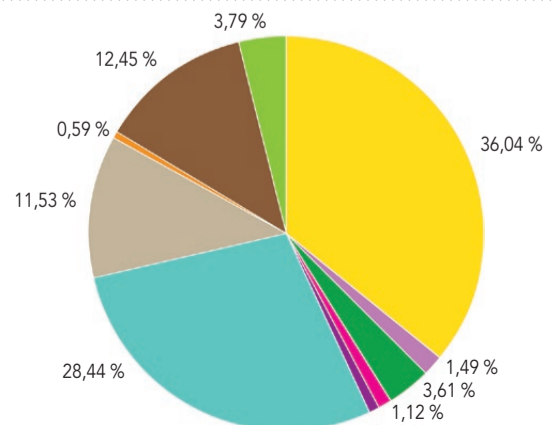


TOTAL : 94.848.961,00 €



TOTAL : 145.822.834,00 €

#### NAMUR



TOTAL : 145.809.795,00 €

### RECETTES ORDINAIRES

- Fonds des provinces
- Compensations régionales pour supp. de taxes
- Fiscalité
- Subsides
- Recettes de prestation
- Dettes et autres recettes
- Facturation interne

### DÉPENSES ORDINAIRES

- Administration générale
- Ordre public et sécurité, comm. et voies navigables
- Industrie, commerce et classes moy. (hors tourisme)
- Tourisme
- Agriculture, chasse et pêche
- Enseignement et Formation
- Culture, sport, jeunesse et loisirs
- Cultes et laïcité
- Action sociale et santé publique
- Logement et aménagement du territoire

# 4 questions à RUDY DEMOTTE

## 1. A l'aube de 2016, quels sont les chantiers prioritaires que la Fédération Wallonie-Bruxelles entend mettre en place ?

La Fédération Wallonie-Bruxelles est une institution qui jette des ponts, qui crée du lien entre les personnes, qui a vocation à préparer l'avenir. 2016 sera une année d'importants défis, notamment en matière de vivre-ensemble, de petite enfance, de jeunesse et de lutte contre les inégalités.

À ce sujet, l'enseignement - facteur clé du développement individuel et collectif, social et économique - constitue la priorité de la législature. Il est une condition du vivre-ensemble. Néanmoins, toutes les études démontrent que notre enseignement est fortement inégalitaire. Nous avons donc lancé, sous cette législature, une vaste réflexion à travers le Pacte pour un Enseignement d'excellence, ambitieux plan destiné à refonder notre enseignement pour les dix prochaines années. Le renforcement de la qualité et de l'équité sont les deux grands objectifs qui guident la réflexion. Ce plan est sur les rails et devrait être adopté dans le courant du 2ème semestre 2016.

## 2. Alors qu'aujourd'hui un débat s'est ouvert sur le transfert de certaines compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers la Région wallonne, comment envisagez-vous le futur paysage institutionnel francophone et la place des pouvoirs locaux en son sein ?

J'ai toujours été un fervent défenseur d'institutions publiques fortes et efficaces. Ni la Fédération Wallonie-Bruxelles ni aucune institution ne sont figées : il faut pouvoir les adapter pour rencontrer l'intérêt général. Mais, pour l'heure, nous sommes attelés à absorber et mettre en œuvre les compétences héritées par la 6ème réforme de l'Etat. Il est, selon moi, prématuré de parler de nouveaux transferts. L'important est d'apporter des réponses aux attentes de la population, singulièrement en matière d'enseignement, de formation, d'emploi et de santé, tout en travaillant main dans la main avec les pouvoirs locaux qui sont des partenaires précieux dans nos missions de service public. Je souhaite que la Fédération Wallonie-Bruxelles

soit au service des Gouvernements régionaux et locaux et qu'elle participe au redéploiement de ceux-ci. C'est ce que l'on fait, notamment, avec les bassins qualifiants pour s'adapter aux réalités régionales, avec la culture mais également pour le financement des places en crèches. Je reste convaincu que nous devons toujours aller vers plus de collaboration et pas vers la division.

## 3. Le dialogue entre les différents niveaux de pouvoir est indispensable pour faire face aux nombreux enjeux actuels. De quelle manière les liens entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les provinces pourraient-ils être renforcés et quelles sont les collaborations possibles ?

En lien avec les priorités énoncées en matière de vivre-ensemble, je citerai deux thématiques de collaboration essentielles entre la Fédération et les provinces : l'enseignement et la culture.

L'enseignement est un facteur clé du redéploiement économique et de l'épanouissement des individus.

Aujourd'hui, en Wallonie, 235 952 personnes sont sans emploi. Parmi ces 235 952 demandeurs d'emploi, 46 % n'ont pas leur Certificat d'Etudes secondaires supérieures<sup>1</sup>. Preuve, s'il en fallait, de l'importance de la formation des jeunes. Mais, si l'éducation constitue un tremplin vers l'emploi, il est impératif que l'offre d'enseignement et de formation soit en adéquation avec les spécificités et besoins de nos entreprises.

Il est donc important que notre enseignement soit toujours plus proche des réalités de terrain. Nous comptons beaucoup sur les provinces pour relever ce défi ! Nous devons renforcer nos synergies pour assurer une vraie complémentarité entre l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'enseignement provincial et, ainsi, répondre efficacement aux besoins territoriaux en matière d'emploi.

Nous devons également renforcer nos partenariats en matière de culture.

La culture est l'une des compétences fondatrices de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Son caractère



universel ou encore la volonté de soutenir et promouvoir la création francophone, font partie de ces éléments qui nécessitent le maintien d'une articulation forte entre Bruxelles et la Wallonie.

Les Assises du développement culturel territorial menées sous la précédente législature ont mis en évidence que les communes et les provinces prennent souvent en charge une part importante de l'investissement public dans le domaine de la culture, que ce soit en tant que pouvoir subventionnant ou en tant que pouvoir organisateur.

Les partenariats avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sont essentiels. Ils se concrétisent sous la forme de cofinancement ou d'échanges d'informations.

Le souci d'une optimisation des dépenses publiques et la reconnaissance de plus en plus affirmée de la dimension territoriale dans les politiques culturelles plaident pour un renforcement de ces partenariats.

A cet égard, le critère territorial tend à s'imposer comme un élément déterminant, bien que non exclusif, dans la logique de subventionnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est ainsi devenu central dans les récentes législations relatives à la lecture publique et aux centres culturels. Ces législations impliquent la définition, par ces opérateurs, de projets pluriannuels construits en fonction d'une analyse des spécificités de leur territoire communal

ou supracommunal, de l'action des forces vives (acteurs sociaux et culturels) qui y sont présentes et des besoins des populations.

Les pouvoirs locaux sont donc, plus que jamais, un interlocuteur privilégié au niveau financier mais aussi dans l'orientation même des projets culturels.

## 4. Dans le domaine de la Coopération internationale, les provinces s'efforcent de suivre les axes prioritaires identifiés par la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles. De quelle manière envisagez-vous la participation des provinces aux politiques menées par la Fédération dans ce domaine ?

Les provinces se trouvent déjà très concrètement associées aux actions de coopération internationale mises en œuvre par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie. Ainsi, au niveau de la coopération bilatérale directe et de l'organisation des Commissions mixtes permanentes (CMP), elles se trouvent systématiquement sollicitées dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt pour, le cas échéant, être opérateurs directs des programmes de travail.

Par ailleurs, et je m'en réjouis, elles seront désormais associées au cycle d'analyses stratégiques-pays que l'administration des relations internationales de la Fédération et de la Wallonie, WBI, mettra bientôt sur pied dans le cadre d'une redéfinition des stratégies d'intervention dans les pays prioritaires.

Enfin, pour ce qui concerne la coopération bilatérale indirecte, depuis plus d'une décennie déjà, les provinces bénéficient de l'appui des instruments de la coopération indirecte pour le financement de projets spécifiques de coopération internationale au développement qu'elles souhaitent mettre en œuvre sur base de leurs compétences propres.

<sup>1</sup> Réforme des aides à l'emploi, texte de synthèse du Gouvernement wallon, janv. 2016 <http://gouvernement.wallonie.be/sites/default/files/nodes/story/8442-synthesereformesaidesalemploi.pdf>

## LES PROVINCES, PARTENAIRES DES COMMUNES

# Pôle technique, service aux communes et environnement de la province de Luxembourg | Les services provinciaux techniques

Le « Service technique », comme on a coutume de l'appeler depuis très longtemps, est un magnifique outil à disposition des communes dans le cadre de la supracommunalité et des pouvoirs publics. Ce bureau d'étude multidisciplinaire regroupe des agents aux compétences multiples et pointues, tant techniques qu'administratives et juridiques. Ses architectes, ingénieurs, juristes, techniciens, agents administratifs lui permettent d'étudier et de gérer des projets de travaux nécessitant de multiples compétences en voiries, égouttage, distribution d'eau, aménagements publics, électricité, chauffage, domotique, marchés publics,...

En matière de cours d'eau, les SPT gèrent 1 496 km de cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie et la tutelle sur les ruisseaux de 3<sup>ème</sup> catégorie et non classés. Dans le cadre d'une opération pilote, les SPT proposent une convention pour « intervention urgente sur les cours d'eau de 3<sup>ème</sup> catégorie ».

Les SPT assurent la gestion et la mise à jour de l'Atlas des voiries vicinales et les missions liées. Ils participent au projet de numérisation de l'Atlas des voiries vicinales ainsi qu'au projet pilote d'actualisation de l'Atlas des voiries de la Province de Luxembourg.

Des missions diverses sont également proposées aux administrations locales, comme les analyses thermiques, énergétiques et acoustiques des bâtiments, les analyses des installations électriques, la détection des fuites d'eau et le monitoring des réseaux, le contrôle de conformité des lotissements communaux, l'entretien des réseaux RAVeL et Voies vertes, l'analyse du

trafic sur les voiries communales, le contrôle d'implantation portant sur l'alignement dans le cadre des permis d'urbanisme.

Toujours à l'écoute des 44 communes, de nouveaux services sont ajoutés à la liste déjà longue ; on peut retenir les missions d'expertise en matière d'urbanisation, les essais à la plaque,

les centrales de marchés ouverts aux communes, la mise à disposition d'ingénieurs, architectes, agents techniques ou administratifs pour renforcer ponctuellement les services communaux : urbanisme, service travaux,...

La supraprovincialité n'est pas non plus en reste !

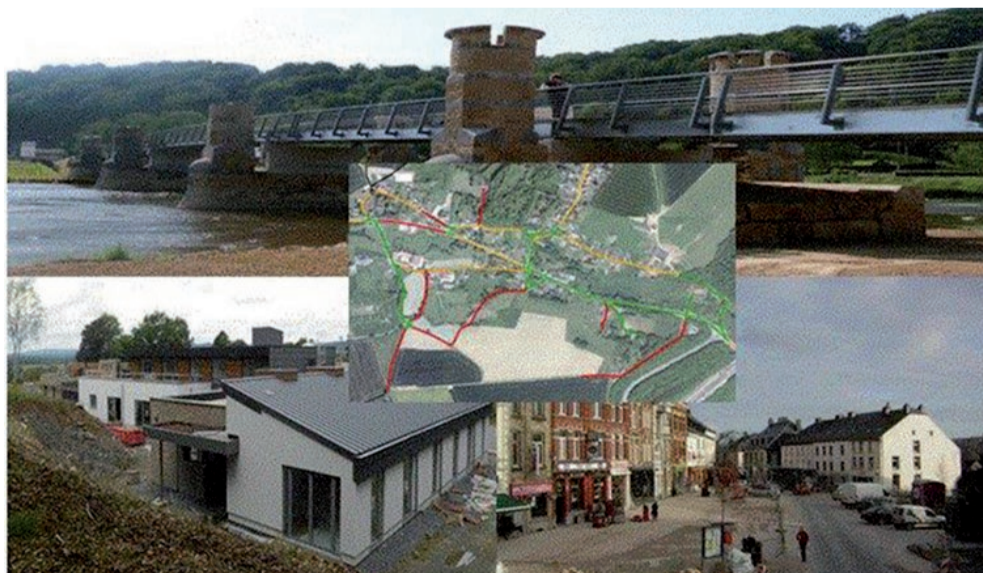
Les Provinces de Liège, Namur et Luxembourg, mettent à disposition des communes des outils web de gestion cartographique.

Les Provinces de Hainaut, Liège et Luxembourg développent un outil web de gestion du cadastre énergétique.

Enfin, les SPT sont la cheville ouvrière mais aussi les partenaires de la Zone de Secours Luxembourg et y collaborent dans différents domaines tels que la gestion de marchés publics, la gestion de patrimoine, l'informatique, la cartographie.

Aujourd'hui, plus que jamais, on ne peut que confirmer l'efficacité et la réactivité de ce service qui reste en phase avec l'évolution de notre société.

063 / 21 28 29  
spt@province.luxembourg.be



Coordination : Annick Bekavac  
Tél : 081/74.56.74 - Fax : 081/74.55.92 - info@apw.be - www.apw.be

Mise en page : La Maison du Graphisme

L'ACTUALITÉ ÉVOLUANT SANS CESSER, CERTAINES INFORMATIONS PEUVENT, EN RAISON DES DÉLAIS DE PRODUCTION, DEVOIR ÊTRE ADAPTÉES. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION.

APW asbl  
Association des Provinces wallonnes